

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2023  
à 18h30 à la MAIRIE**

**Présents** : Mesdames et Messieurs BAYLET-ZACCARI-LATXAGUE-BARTHE-GAUSSET-LANNEBERE-REMAZEILLES-ERRECALDE-STUTZMANN-DABBADIE-COUTURE-FLAMENT-AMELIN-SCHNEYDER-URRACA-MIRAILH

**Absents avant donné pouvoir :**

M RECARTE : Pouvoir donné à MME. STUTZMANN

**Absents excusés :**

**Date de convocation** : 09.05.2023

**Secrétaire de séance** : MME. BARTHE

**ORDRE DU JOUR :**

	<b>OBJET</b>	Décision	
	Désignation du secrétaire de séance		
DCM 2023/05/001	Approbation du procès-verbal de la séance du 03.04.2023	Délibération	J. BAYLET
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>			
	Election Sénatoriales – élection des délégués le 09 juin		J. BAYLET
	Départ à la retraite de Maryse Delamare – Dates, programme, cadeau		J. BAYLET
<b>URBANISME</b>			
DCM 2023/05/002	Vente du terrain communal	Délibération	J. BAYLET
<b>AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE</b>			
	Accueil en garderie pour collégiens		E. ZACCARI
	Centre Musicaux Ruraux		E. ZACCARI
	Parcours du Cœur – Mobilisation		E. ZACCARI
	Horaires école année 2023-2024		E. ZACCARI
	Transport Solidaire		J. BAYLET
<b>VOIRIE</b>			
DCM 2023/05/003	SYDEC – Eclairage public rural – Lanterne Hameau du Preuilh	Délibération	A.LATXAGUE
	Panneau de contrôle de vitesse		A.LATXAGUE
<b>VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION</b>			
DCM 2023/05/004	Attribution des subventions aux associations communales	Délibération	F. BARTHE
	Article magazine municipal sur zone commerciale		J. BAYLET
	Adhésion à l'Association des Maires Ruraux		P. LANNEBERE
<b>BÂTIMENT – SERVICES TECHNIQUES</b>			
DCM 2023/05/005	Emplois Saisonniers	Délibération	P. GAUSSET
	Demande rétrocession partie espaces verts du Casaou à la Commune		P. GAUSSET
	Habillage façade sud garderie et cantine		J. BAYLET

■ **Désignation du secrétaire de séance** : Madame Barthe a été désignée secrétaire de séance

**Intervention de Julien Fichot**

*Maire de Saint-Martin-de-Seignanx et Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de l'urbanisme.*

Monsieur Fichot présente la seconde étape du Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire, le PADD, Plan d'Aménagement de Développement Durable.

Après avoir présenté une partie réglementaire qui sera étudiée par le Conseil Municipal, il explique les orientations politiques du PADD.

Cette démarche du PLUI, lancée en 2013, a maintenant 10 ans. Depuis deux ans, les Élus du territoire ont participé à 32 réunions de comités territoriaux. Ces dernières semaines, deux conférences de maires ont également eu lieu.

Plusieurs études ont été effectuées : sur le stationnement, sur le paysage, dont une en association avec l'agglomération du Pays Basque pour travailler sur un plan paysage commun.  
Les études dans le Seignanx ont surtout été réalisées par le CPIE, l'analyse de l'environnement (plage, Adour, rivières, étangs d'eau...) permettant d'identifier le territoire, ainsi que par un panel d'habitants.  
Plusieurs zones économiques ont ainsi été identifiées, principalement autour de deux axes structurants, les Routes Départementales 810 et 817.

Monsieur Fichot présente enfin le planning prévu pour le PLUI : le PADD sera débattu en Conseil Communautaire le 31 mai prochain. La partie réglementaire suivra avec pour objectif un vote en 2024. Une fois que le Conseil Communautaire aura donné son avis définitif sur le PADD, il y aura une année d'enquête publique. Les habitants et propriétaires pourront ainsi se saisir administrativement des différents documents de présentations et soumettre leurs avis.

Les enjeux de ces documents de présentation se concentrent sur cinq points :

- Le foncier
- L'environnement
- L'économie
- Les centralités
- Les mobilités

### **DCM 2023/05/001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 03.04.2023**

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal de la séance du 03 avril 2023

Décision :

VOTANTS : 17    POUR : 17    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### **BUREAU MUNICIPAL**

#### **Election Sénatoriales – élection des délégués le 09 juin**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 9 juin prochain afin de désigner les Grands électeurs qui voteront aux élections sénatoriales le 24 septembre à Mont-de-Marsan.

Cinq titulaires et trois suppléants seront désignés.

#### **Départ à la retraite de Maryse Delamare – Dates, programme, cadeau**

La cérémonie de départ à la retraite de Maryse Delamare a été fixée au vendredi 07 juillet à 19 heures.

Sera également célébré le départ à la retraite de Jean-Claude Delamare.

Cette cérémonie sera aussi l'occasion de remercier Mesdames Carmen Lastra, Nicole Riquier et Michelle Hargain, pour leurs services bénévoles dans les TAP et Madame Nelly Maye qui est partie en retraite anticipée le 01 janvier 2023.

Enfin, la cérémonie permettra de présenter Madame Sandra Holmose, la remplaçante de Madame Delamare.

### **URBANISME**

#### **DCM 2023/05/002 – Vente du terrain communal**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée B n° 1017 d'une superficie de 551 m<sup>2</sup>, sis « 48, Route de Peyrehette ».

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 10 octobre 2022 a décidé de mettre en vente ce terrain au prix de 115 000 €. Une large publicité a été faite à cette vente : mise en ligne sur le site de la Commune, Panneau Pocket, Facebook. Il a été procédé à un affichage à la Mairie et un panneau a été apposé sur les lieux.

Suite à de nombreuses vues et plusieurs appels téléphoniques, 13 lettres sont parvenues en Mairie dans le délai imparti. Le Conseil Municipal a étudié toutes les candidatures.

**Vu** le dossier foncier établi par le Cabinet Premier Plan, géomètres-experts à Tyrosse,

**Vu** l'arrêté de prescriptions à la déclaration préalable n° 04024821D0029 en date du 15 juin 2021,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

◆ **DECIDE** d'aliéner à **Monsieur et Madame GUINGAL Paul et Emilia**, domiciliés 204 Route de Lavielle– 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, le terrain situé 48 Route de Peyrehette à Saint André de Seignanx.

◆ **PRECISE** que :

- cette vente est consentie moyennant le prix de **115 000 Euros** nets vendeur (cent quinze mille euros).

- les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

◆ **DESIGNE** l'Etude de Maître Benoît LAPORTE, Notaire à Saint-Martin-de-Seignanx pour dresser l'acte authentique.

◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette cession.

Décision :

VOTANTS : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## **AFFAIRES SCOLAIRES – ACTION SOCIALE**

### **Accueil en garderie pour collégiens**

Madame Zaccari informe qu'un parent d'élève a sollicité les Élus pour savoir si son enfant, qui sera scolarisé en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2023, pourra bénéficier de l'accueil en garderie de l'école en attendant le transport vers le collège.

Elle a rédigé un règlement statuant positivement sur ce genre de demande qui a été approuvé par les Élus.

### **Centre Musicaux Ruraux**

Madame Zaccari présente les Centres Musicaux Ruraux, une association organisant des ateliers de musique en classe durant le temps scolaire.

Ces ateliers seront d'une durée de 30 minutes, une fois par semestre, pour les maternelles et de 45 minutes, une fois par semaine, pour les primaires.

Une sollicitation des enseignants sera requise pour permettre la mise en place de ces ateliers à l'école communale.

### **Parcours du Cœur**

Madame Zaccari présente l'édition 2023 du Parcours du Cœur qui aura lieu le 10 juin prochain. Comme chaque année, des activités pour sensibiliser aux maladies cardiovasculaires seront organisées.

Les Élus bénévoles qui participeront à cette édition seront Messieurs et Mesdames ZACCARI, LANNEBERE, REMAZEILLES ET URRACA.

### **Horaires école année 2023-2024**

Madame Zaccari informe que les enseignants souhaitent avancer l'horaire du matin à 08h30 avec une ouverture du portail à 08h20 afin de rallonger la pause méridienne de 12h00 à 14h00.

Cette modification horaire ne pouvant pas être mise en place pour la rentrée 2023-2024, les élus vont étudier cette demande pour la rentrée suivante.

### **Transport Solidaire**

Monsieur le Maire soumet une proposition d'un projet de transport solidaire : une association qui organiserait bénévolement des transports pour les habitants en ayant besoin (absence de permis, handicap, personnes âgées)

Deux réunions d'information envers des habitants susceptibles de participer à ce projet auront lieu le 23 juin prochain, la première à 11h00 et la seconde à 14h30.

## **VOIRIE**

### **DCM 2023/05/003 – SYDEC – Eclairage public rural – Lanterne Hameau du Preuilh**

Monsieur le Maire présente l'étude du SYDEC concernant le remplacement des lanternes (SIG 009-30 à 009-035) au giratoire du Preuilh à Saint-André-de-Seignanx.

Le plan de financement des travaux se décompose comme suit :

- Dépose de 6 lanternes 150 W, dont 3 lanternes en « coupure volontaire »,
- Fourniture, pose et raccordement de 6 lanternes LUMINSTREET 25,5 W Leds.

Montant Estimatif TTC	5 159 Euros
TVA pré financée par le Sydec	807 Euros
Montant HT	4 352 Euros
<i>Subventions apportées par :</i>	
SYDEC	1 306 Euros
ETAT (Fonds Vert)	2 611 Euros

## Participation Collectivité

435 Euros

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE À L'UNANIMITÉ** le devis établi par le SYDEC concernant le remplacement des lanternes (SIG 009-30 à 009-035) au giratoire du Preuilh à Saint-André-de-Seignanx.

**PRECISE** que le paiement se fera sur fonds libres.

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

Décision :

VOTANTS : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Panneau de Contrôle de vitesse

Monsieur Latxague a présenté aux Élus le panneau informant les usagers de la route de contrôle de vitesse fréquent qui pourrait être installé à chaque entrée d'agglomération.

*MME ERRECALDE QUITTE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DES RAISONS PERSONNELLES. LE NOMBRE DE PARTICIPANTS A LA SEANCE DU CONSEIL PASSE DONC A 16.*

## VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

### DCM 2023/05/004 – Attribution des subventions aux associations communales

Suite à la réception de nouvelles demandes de subventions depuis le vote du budget primitif de la Commune le 03 avril dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution de subventions complémentaires aux associations dont la liste figure ci-dessous.

Il y a lieu de délibérer pour fixer les montants des subventions attribuées à chaque association pour l'année 2023.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ATTRIBUE** les subventions aux associations intervenant sur la Commune selon le détail ci-dessous :

◆ CLUB EVASION de St-André-de-Seignanx

300 Euros

◆ WATER FAMILY

400 Euros

◆ MARAIS D'ORX

50 Euros

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

Décision :

VOTANTS : 16

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### Article magazine municipal sur zone commerciale

Suite aux discussions autour de la possible implantation d'une zone commerciale sur la Commune, le Conseil Municipal est d'accord pour diffuser l'article sur le sujet dans le prochain Journal Municipal.

### Adhésion à l'Association des Maires Ruraux

Monsieur Lannebère présente l'Association des Maires Ruraux des Landes, diffusant un bulletin d'information concernant les problématiques rurales des communes de moins de 3 000 habitants et propose un abonnement à ce dernier. Le coût de l'abonnement est de 90 € par an.

Le Conseil Municipal **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** cette proposition.

Décision :

VOTANTS : 16

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## BÂTIMENTS – SERVICES TECHNIQUES

### DCM 2023/05/004 – Emplois Saisonniers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir la création de 3 emplois temporaires à temps non-complet, d'Adjoints Techniques, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement saisonnier d'activités dans les services techniques municipaux pour la période du 17 Juillet au 11 Août 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 I 2°,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

■ **De CREER** 3 emplois temporaires à temps non-complet d'Adjointes Techniques, catégorie C, **pour la période du 17 Juillet 2023 au 11 Août 2023** pour faire face à l'accroissement d'activités dans les services techniques municipaux :

- **Du 17/07/2023 au 28/07/2023 = 1 poste - 35h/semaine**
- **Du 24/07/2023 au 4/08/2023 = 1 poste - 35h/semaine**
- **Du 31/07/2023 au 11/08/2023 = 1 poste - 35h/semaine**

■ Que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions de :

Entretien des espaces verts

Petits travaux d'entretien des bâtiments et des matériels.

■ Que les agents recrutés seront rémunérés sur la base de l'indice brut correspondant au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'ADJOINT TECHNIQUE, emploi de catégorie C.

■ Que le recrutement des agents se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois.

■ Que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, au chapitre et article prévus à cet effet.

Décision :

VOTANTS : 16

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Demande rétrocession partie espaces verts du Casaou à la Commune**

Monsieur Gausset informe que le Syndicat de copropriété du Casaou a envoyé un courrier à la Commune demandant la rétrocession des espaces verts de la Résidence à la Commune en raison de problème lié à la pente du talus située derrière les haies et donnant sur la route.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande de rétrocession.

**Habillage façade sud garderie et cantine**

Monsieur le Maire présente un projet d'habillage de la façade sud de la garderie et de la cantine sous la forme d'un graff à l'instar de ceux déjà effectués. Ce travail sera réalisé par des graffeurs porteurs d'un projet pouvant inclure les enfants.

Saint-André-de-Seignanx, le  
**Le Maire,**  
**Jean BAYLET**

**Le secrétaire de séance, Fanny BARTHE**



